

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 septembre 2013  
(convocation du 16 septembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Septembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOUL Michel, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre  
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 9h55  
M. CHAUSSET Gérard à M. DANJON Frédéric à compter de 12h50  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 9h50  
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à compter de 13h00  
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max à compter de 11h45  
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h40  
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude  
M. ROSSIGNOL Clément à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 12h50  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle  
M. SOUBABERE Pierre à M. TRIJOLET Thierry à compter de 10h30  
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à compter de 12h15  
M. BOUSQUET Ludovic à Mme DELATTRE Nathalie à compter de 12h  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles  
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime  
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à compter de 12h  
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à compter de 12h30  
Mme EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à compter de 12h35  
M. GUICHOUX Jacques à Mme. BALLOT Chantal  
M. JOANDET Franck à M. HURMIC Pierre à compter de 11h55  
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle  
M. LOTHAIER Pierre à M. MOGA Alain  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 10h50  
M. POIGNONEC Michel à M. QUANCARD Denis  
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel  
M. REIFFERS Josy à M. ROBERT Fabien à compter de 11h  
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck

### EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

### ABSENT :

M. MAURRAS Franck

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Transports publics de voyageurs - Intégration de Martignas-sur-Jalle dans la  
Communauté urbaine de Bordeaux - Transfert - Avenant n°2 à la convention  
DSP n°12-001 / lot n°18 - avenant n°1 au Marché n°1 2-0493 - Décision -  
Autorisation**

Monsieur DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les Communautés Urbaines créées par la loi 66-1069 du 31 décembre 1966, sont investies d'une compétence pour l'organisation des transports urbains au sens de la loi n°82.1153 du 30 Décembre 1982. Le périmètre des communautés urbaines vaut par ailleurs périmètre de transports urbains aux termes de la loi sus-indiquée. Toute autorité organisatrice des transports urbains est de plus, compétente de plein droit pour les transports scolaires quelle que soit la date de sa création.

D'autre part, en application du Code des Transports, le Département de la Gironde est compétent en matière de transport scolaire à l'extérieur des périmètres de transport urbain. La Commune de Martignas ayant intégré la Communauté Urbaine de Bordeaux depuis le 1er Juillet 2013, le circuit scolaire 134-01 A/R : Martignas – Lycée Jean Duperrier de Saint-Médard en Jalles (marché n°12-0493 passé avec la société CITRAM) et la ligne régulière n° 603 : Martignas – Mérignac ainsi que ses renforts scolaires 6031 à destination des établissements de Mérignac (Collège de Bourran et Lycée Fernand Daguin) (lot N°18 DSP n°12-001 avenanté passé avec la société CITRAM), doivent désormais être transférés à la CUB.

Ces transferts sont formalisés au travers de l'avenant n°1 au marché n°12-0493 et de l'avenant n°2 à la DSP n°12-001.

Afin d'organiser au mieux ce transfert, la Communauté Urbaine de Bordeaux recevra pendant une période transitoire de six mois, une assistance du Conseil Général pour l'inscription et la gestion des scolaires utilisant les renforts 6031 du lot 18 de la DSP.

De plus, le Conseil Général assurera sur cette même période, à titre gracieux, des prestations de gestion pour le compte de la CUB.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code des transports,

**VU** le courrier en date du 16 juillet 2013 de la CUB à la Société CITRAM, l'informant du transfert du marché n°12-0493,

**VU** le courrier en date du 16 juillet 2013 de la CUB à la Société CITRAM, l'informant du transfert de la convention de DSP n°12-001 / contract lot n°18,

**VU** la délibération n°2013/1073 de la Commission Permanente du Département de la Gironde du 12 juillet 2013,

**VU** la convention de délégation de service public lot n°18 notifiée le 24 mai 2012 entre le Département de la Gironde et la Société CITRAM,

**VU** le projet d'avenant n°2 ci-annexé,

**VU** le marché n°12-0493 notifié le 11 juin 2012 entre le Département de la Gironde et la Société CITRAM,

**VU** le projet d'avenant n°1 ci-annexé,

**VU** le projet de convention de transfert de compétences en matière de transport avec le Conseil Général suite à l'intégration de Martignas-sur-Jalle dans la Communauté Urbaine de Bordeaux ci-annexé,

ENTENDU le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QU'**il convient de formaliser les modalités de transfert des contrats dédiés aux transports sur la commune de Martignas-sur-Jalle,

### **DECIDE**

**Article 1** : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention arrêtant les modalités opérationnelles de transfert de compétence et de gestion entre le Département de la Gironde et la CUB ;

**Article 2** : Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n°2 à la convention de délégation de service public n°12-001 /lot n°18 et l'avenant n°1 au marché n°12-0493.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 septembre 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE</b> <b>9 OCTOBRE 2013</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 9 OCTOBRE 2013</b></p>
--

M. CHRISTOPHE DUPRAT